

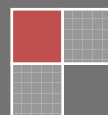
2010

## Présentation du « résultat des opérations » en normes IFRS

Où en est-on de la normalisation des composantes «courant » et « non courant » ?  
Les agrégats sont-ils comparables entre sociétés du CAC 40 ?

Pour tout contact :  
François LENOIR  
[flenoir@atliance.com](mailto:flenoir@atliance.com)  
tel + 33 (0)1 40 53 48 91  
40 rue Laugier 75017 PARIS

Cette étude est disponible sur notre site internet :  
[www.atliance.com](http://www.atliance.com)



## ➤ Objectif

Il est reproché aux normes IFRS (notamment IAS 1 « Présentation des états financiers ») de n'avoir pas guidé suffisamment la présentation des éléments de performance dans le compte de résultat des entreprises. En effet, une grande « souplesse » existe, IAS 1 ne définissant les éléments opérationnels que par défaut, en interdisant d'y incorporer un nombre limité de produits et charges.

Dans ce contexte, en France, les régulateurs nationaux ont précisé un certain nombre de points importants, en définissant notamment la « granularité » du compte de résultat d'exploitation, résultant des opérations.

Ainsi, le Conseil National de la Comptabilité (devenu ANC), dans sa recommandation 2009-R-03 de juillet 2009, prévoit la distinction entre le résultat « courant » et le résultat « non courant », et préconise une segmentation précise du compte de résultat pour les sociétés qui appliquent IAS 1.

A l'occasion des recommandations en vue de l'arrêté des comptes 2009, l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) a également attiré l'attention sur la présentation d'une ligne intermédiaire au sein du résultat net intitulée « résultat opérationnel », afin de faciliter la communication sur les produits et charges générés par l'activité opérationnelle, conformément à la norme IAS 1, §85.

Nous avons cherché à analyser dans cette étude comment les entreprises sont « passées à l'acte » dans leurs publications de comptes en 2010.

Accompagnant nos clients sur la production de leurs chiffres et sur leur communication financière, nous sommes fréquemment sollicités sur la nature des opérations à présenter en résultat. C'est pourquoi nous attachons à ces sujets une attention particulière.

Spécialisés dans la mise en place de systèmes de reporting consolidé et dans l'assistance à la production des états financiers consolidés IFRS, nous sommes toujours par ailleurs sensibles aux meilleures pratiques, afin d'assister au mieux nos clients.

## ➤ Echantillon

Etude portant sur les documents de référence publiés en 2010 par les sociétés industrielles et commerciales du CAC 40 (*Voir en annexe 1 la liste des sociétés*)

Nous présentons ci-dessous en 3 parties les résultats de notre étude :

- A. Résultat opérationnel,
- B. Résultat opérationnel courant,
- C. Autres produits et charges opérationnels.

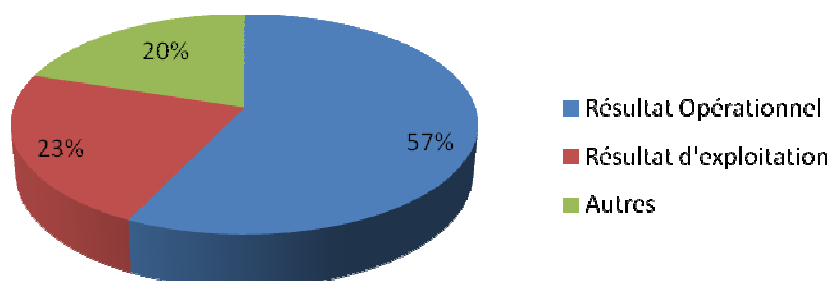
## 2010 « Résultat opérationnel » (RO)

Nous avons en premier lieu analysé l'ensemble des dénominations utilisées pour qualifier le « résultat opérationnel » dans les états financiers.

On constate que la quasi-totalité des sociétés présente un agrégat reflétant les « produits et les charges opérationnels », conformément aux recommandations de l'AMF. Seule une société ne présente aucun agrégat intermédiaire avant le résultat net.

Néanmoins, pour qualifier cet agrégat, une certaine créativité est de mise. L'AMF recommandait que cet indicateur soit dénommé « Résultat opérationnel » ou « Résultat d'exploitation ».

⇒ **80 % des sociétés de l'échantillon, soit une large majorité, ont suivi cette recommandation.**



Pour les autres entreprises, le résultat opérationnel devient :

- « Résultat de l'activité opérationnelle »,
- « Résultat avant charges financières et impôts »,
- « Résultat opérationnel net ».

NB : Il serait sans doute préférable que les sociétés utilisent la même dénomination, à savoir « Résultat opérationnel », afin de faciliter la lecture des investisseurs.

En revanche, les sociétés de notre échantillon font preuve d'homogénéité dans le contenu de cet agrégat. Il correspond dans la quasi-totalité des cas au **résultat net avant les charges financières, l'impôt et la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** (à quelques exceptions près sur ce dernier point).

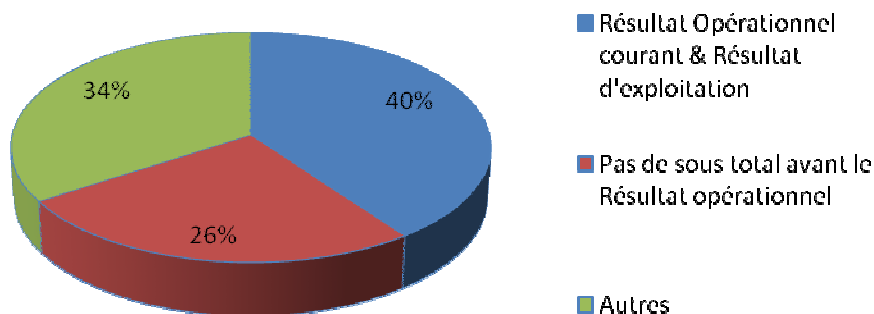
## 2010 « Résultat opérationnel courant » (ROC)

Le Conseil National de la Comptabilité dans sa **Recommandation 2009-R-03 de juillet 2009** apporte la définition suivante du « **Résultat opérationnel courant** » :

*« Afin de tenir compte du souhait des entreprises et des analystes de définir un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente (« long term sustainable performance »), les entreprises auront l'option de présenter un résultat opérationnel courant (ou résultat d'exploitation courant). Celui-ci est défini par différence entre le résultat opérationnel total et les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles ».*

*Le résultat opérationnel courant est un solde de gestion qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance de l'entreprise. Les éléments qui n'en font pas partie - c'est-à-dire les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles » - ne peuvent être qualifiés d'exceptionnels ou d'extraordinaires, mais correspondent aux événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés au § 28 du « IASB Framework ».*

La présence de cet indicateur étant facultative, nous avons cherché à identifier dans notre échantillon les sociétés qui l'utilisaient dans leur communication financière.



40 % de notre échantillon, soient 14 sociétés, présentent un agrégat « résultat opérationnel courant » ou « résultat d'exploitation courant », strictement conforme à la recommandation.

26 % des sociétés ont fait le choix de ne pas présenter de solde de gestion intermédiaire avant le résultat opérationnel.

Enfin, 34% des sociétés utilisent d'autres agrégats dans leur compte de résultat, sous différents vocables :

- « Marge opérationnelle »,
- « Marge brute »,
- « Résultat d'exploitation avant plus value de cession, perte de valeurs sur actifs, restructuration et autres »,
- « Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, litige et amendement de régime d'avantage postérieurs à l'emploi »,
- « Contribution de l'activité »,
- « EBE » (Excédent Brut d'Exploitation),

Selon les recommandations de l'AMF, il est à noter que le contenu d'agrégats intermédiaires autres que le « Résultat opérationnel courant » doit être défini précisément dans les annexes :

**Si le concept employé correspond à celui présenté dans la recommandation du CNC, alors l'AMF invite les émetteurs à faire référence au niveau de l'annexe à la recommandation du CNC et à s'assurer que les critères énoncés par le CNC sont respectés.**

**Lorsqu'un émetteur choisit de présenter un indicateur intermédiaire au-dessus du résultat opérationnel mais sans faire référence à la recommandation du CNC, l'AMF recommande de définir l'agrégat utilisé.**

**Enfin, l'AMF encourage les sociétés à respecter un principe de continuité et de cohérence dans le temps des agrégats présentés.**

NB Nous avons pu constater que les agrégats utilisés n'avaient pas toujours été définis précisément, comme le recommande l'AMF (par exemple « la contribution de l'activité »...).

La diversité des terminologies employées pourrait nuire à la comparabilité des comptes publiés par ces entreprises.

## 2010 « Autres produits et charges opérationnels »

Les autres produits et charges opérationnels permettent d'expliquer le passage du « Résultat Opérationnel Courant » au « Résultat Opérationnel ».

### A. Terminologie pour les « autres produits et charges opérationnels » :

Les libellés « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » ne sont pas strictement utilisés, mais le sens est clair.

Nous présentons ci-après quelques exemples de format publiés en 2010:

#### 1. Alstom :

Résultat opérationnel	(5)	1 779	1 536	1 295
Autres produits	(7)	8	44	26
Autres charges	(7)	(158)	(137)	(100)
Résultat d'exploitation	(5)	1 629	1 443	1 221

#### 2. PSA :

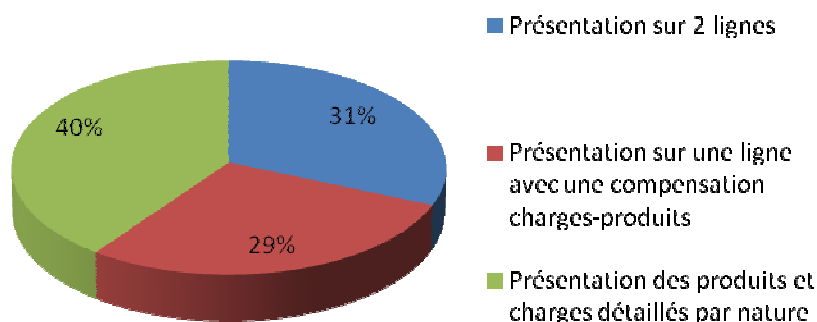
Résultat opérationnel courant	1 289	507	-	1 796
Produits opérationnels non courants (Note 7)	349	27	-	376
Charges opérationnelles non courantes (Note 7)	(436)	-	-	(436)
Résultat opérationnel	1 202	534	-	1 736

#### 3. Renault :

Marge opérationnelle (note 6)	1 099	(396)
Autres produits et charges d'exploitation (note 7)	(464)	(559)
Autres produits d'exploitation	197	137
Autres charges d'exploitation	(661)	(696)
Résultat d'exploitation	635	(955)

## B. Désagrégation des autres produits et charges opérationnels :

Différents types de présentation sont utilisés par les entreprises pour passer du « Résultat Opérationnel Courant » au « Résultat Opérationnel » :

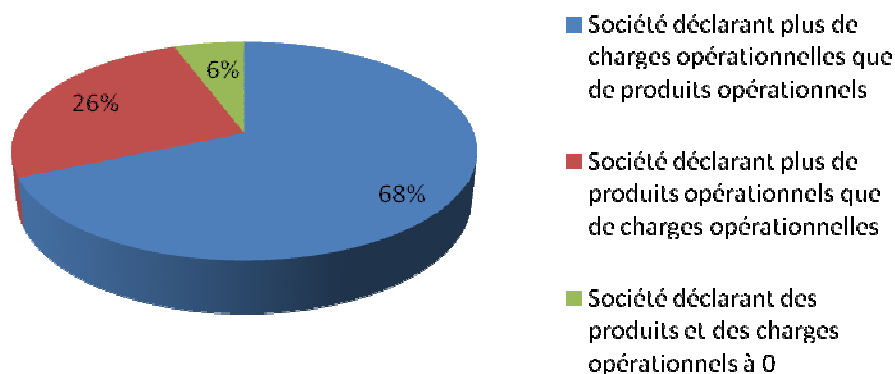


En 2009, l'AMF dans sa recommandation rappelle que conformément au paragraphe 86 d'IAS 1, « les charges et les produits ne peuvent être compensés dans l'état du Résultat Global. Ainsi une présentation dans l'état de résultat global d'une ligne « autres produits et charges » n'est pas conforme à l'IAS 1 ».

L'AMF souligne également « qu'en application de l'IAS 1.85, si un élément contribuant à ces « autres produits » ou ces « autres charges » présente un caractère significatif, il doit être porté à la connaissance des utilisateurs des comptes en étant présenté sur une ligne distincte ».

Nous avons néanmoins constaté que 29% des émetteurs compensent les produits et les charges, en présentant dans l'état de résultat global une seule ligne « Autres produits et charges ». En réalité, ce type de présentation est souvent utilisée par des sociétés pour lesquelles les autres produits opérationnels ne sont pas significatifs, et/ou pour lesquelles il y aurait de fait peu d'intérêt à les présenter sur une ligne distincte.

## C. Poids relatif des autres charges opérationnelles (non courantes) sur le Résultat Opérationnel :



Une grande majorité d'entreprises (plus de 68 %) encourent plus de charges opérationnelles non courantes que de produits.

L'impact de ces charges sur le résultat opérationnel est de -14 % en 2010 et atteint -19% en 2011 (pour les sociétés de notre échantillon).

#### D. Nature des autres charges et produits opérationnels (non courantes) :

Le poids de ces éléments de résultat étant donc souvent très significatif, nous avons répondu à deux questions :

1. quelles sont les natures de charge concernées,
2. ces charges respectent-elles les principes énoncés par le CNC (cf ci-dessous) ?

#### Rappel des définitions des autres produits et charges opérationnels (non courants) selon la Recommandation 2009-R-03 du CNC :

« Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc **de produits ou charges en nombre limité, inhabituel, anormaux et peu fréquent – de montant particulièrement significatif** que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante [...] »

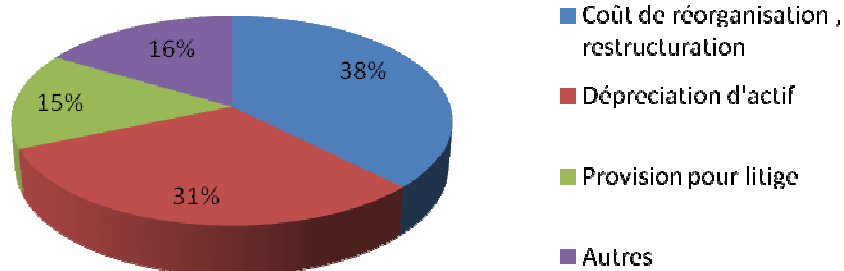
Ils peuvent comprendre par exemple :

- une plus ou moins-value de cession - ou une dépréciation - importante et inhabituelle d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance. La norme IAS 37 donne des exemples d'opérations de restructuration et précise également les coûts à indiquer dans cette rubrique ;
- d'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Les éléments de nature identique à ceux cités ci-dessus et qui ne répondraient pas aux caractéristiques énoncées au § 28 du « IASB Framework » sont classés dans le résultat opérationnel courant. Les produits et charges constatés soit dans le cadre d'IFRS 5, soit au titre d'une société mise en équivalence, sont classés dans les rubriques prévues à cet effet[...] »

#### **Nature des charges :**

Le graphique ci-dessous présente la nature des charges opérationnelles dans notre échantillon :





Dans la catégorie « Autres », les sociétés classent les natures de charge suivantes :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill),
- Charges liées aux acquisitions de titres,
- Moins-values de cessions,
- Instrument de couverture,
- Amendes,
- Charges financières,
- Pertes de change,
- Charges liées aux souscriptions d'actions
- Résultat des sociétés mises en équivalence,
- Autres

Des intitulés laissent perplexes, comme « pertes de change », « charges financières », « instruments de couverture », de même « charges liées à des souscriptions d'actions », car ils ne correspondent pas naturellement à la catégorie du résultat opérationnel. Mais notre objectif n'était pas d'analyser en détail ces charges et le contexte dans lesquelles elles justifient leur classement...

Chez TOTAL, outre la dépréciation d'actifs incorporels, on classe l'amortissement des immobilisations incorporelles (autres que droits miniers) dans les autres charges.

#### ***Nature des produits :***

Les principaux postes qui ressortent sont les suivants :

- Plus-values de cession de sociétés consolidées,
- Réévaluation à la juste valeur d'actifs,
- Effets de périmètre,
- Plus-values de cession de biens immobiliers,
- Reprises de provision pour retraite,
- Amendements de régimes de retraite,
- Résultat des sociétés mises en équivalence
- Autres

On note ainsi que le résultat des sociétés mises en équivalence est classé parfois dans les Autres produits et/ou charges opérationnels (VINCI par exemple).

## ➤ Conclusion

Il nous semble que les classifications effectuées dans les comptes de résultat des entreprises du CAC 40 en 2010 respectent très majoritairement et assez scrupuleusement les recommandations de l'AMF et du CNC.

Même si en France, l'habitude de classement bien distinct en résultat des éléments « d'exploitation » d'une part, des éléments « exceptionnels » d'autre part, est interdite en présentation IFRS, il nous semble que les lecteurs des états financiers IFRS retrouvent les détails dont ils ont besoin pour analyser les opérations courantes et non courantes.

**La Recommandation 2009-R-03 du CNC y a sans doute contribué, en clarifiant certains principes et en obligeant à des présentations qui permettent une comparabilité entre entreprises.**

## 2010 Annexe 1 – Liste des sociétés de l'échantillon (CAC 40)

Liste des sociétés de notre échantillon (CAC40), hors secteur bancaire/assurance :

- |                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| 1. Accor           | 19. LVMH                 |
| 2. Air liquide     | 20. Michelin             |
| 3. Alcatel-Lucent  | 21. Pernod Ricard        |
| 4. Alstom          | 22. PSA Peugeot Citroën  |
| 5. ArcelorMittal   | 23. PPR                  |
| 6. Bouygues        | 24. Renault              |
| 7. Cap Gemini      | 25. Saint-Gobain         |
| 8. Carrefour       | 26. Sanofi-Aventis       |
| 9. Danone          | 27. Schneider Electric   |
| 10. EADS           | 28. St Microelectronics  |
| 11. EDF            | 29. Suez Environnement   |
| 12. Essilor        | 30. Total                |
| 13. France Telecom | 31. Unibail-Rodamco      |
| 14. Gaz de France  | 32. Vallourec            |
| 15. Danone         | 33. Veolia Environnement |
| 16. L'Oréal        | 34. Vinci                |
| 17. Lafarge        | 35. Vivendi              |
| 18. Lagardère      |                          |

**Extrait de la recommandation N°2009-R-03 du 02 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international (hors entreprises de banque et d'assurance)**

#### **§ 4.2 Définition du résultat opérationnel courant (ou résultat d'exploitation courant )**

« Afin de tenir compte du souhait des entreprises et des analystes de définir un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente (« long term sustainable performance »), les entreprises auront l'option de présenter un **résultat opérationnel courant (ou résultat d'exploitation courant)**. Celui-ci est défini par différence entre le résultat opérationnel total et les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel courant est un solde de gestion qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance de l'entreprise. Les éléments qui n'en font pas partie - c'est-à-dire les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles » - ne peuvent être qualifiés d'exceptionnels ou d'extraordinaires, mais correspondent aux événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés au § 28 du « IASB Framework ».

#### **§ 5.3.1 Notes explicatives**

Les « autres produits opérationnels » et les « autres charges opérationnelles » comprennent un nombre limité de produits ou de charges tels que :

- certaines dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration ;
- une provision relative à un litige majeur pour l'entreprise ;

Ces produits ou ces charges ne figurent dans cette rubrique que s'ils correspondent aux caractéristiques restrictives énumérées en 5.5.4.

Les résultats relatifs à l'application de la norme IFRS 5 ou à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans les rubriques prévues à cet effet.

#### **5.5.4 – « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles »**

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges **en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif** - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du § 28 du « IASB Framework ».

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ces éléments sont précisément décrits dans une note annexe en montant et en nature (cf. note 1), conformément au § 97 d'IAS 1 révisée.

**Extrait des recommandations de l'AMF en vue de l'arrêté des comptes 2009**

**7.2. Présentation du compte de résultat : autres produits et autres charges, charges financières**

« L'AMF souhaite rappeler aux émetteurs, que conformément au paragraphe 86 d'IAS 1, les charges et les produits ne peuvent être compensés dans l'état du résultat global, à moins qu'ils ne remplissent les conditions du paragraphe 32 d'IAS 1, c'est-à-dire si leur compensation est explicitement demandée ou autorisée par une norme.

Ainsi, une présentation dans l'état de résultat global d'une ligne « autres produits et charges » n'est pas conforme à IAS 1 et ces éléments devront être présentés séparément. En application d'IAS 1.85, si un élément contribuant à ces « autres produits » ou ces « autres charges » présente un caractère significatif, il doit être porté à la connaissance des utilisateurs des comptes en étant présenté sur une ligne distincte. »

**Assurer le succès de vos projets professionnels et participer à votre développement sont les moteurs de notre action :**



ATLIANCE est un cabinet de conseil en consolidation comptable et en reporting financier consolidé, dédié aux groupes de toutes tailles : sociétés cotées, PME, secteur public et privé.

Les groupes font appel à nos compétences pour des besoins comme :

- La mise en place ou la fiabilisation de nouveaux outils de consolidation ou de reporting, en maîtrise d'ouvrage ou en accompagnement,
- L'externalisation complète ou partielle des processus de consolidation ou de reporting,
- L'intégration de nouvelles filiales dans le périmètre de consolidation, le calcul des goodwill et le pilotage des écritures de Purchase accounting,
- Les besoins d'information liés aux « covenants bancaires », préparation des périmètres et calcul des ratios,
- L'analyse des prévisions de trésorerie consolidée et l'établissement du tableau des flux de trésorerie comptable,
- La réduction des délais de publication et l'optimisation des processus comptables,
- La gestion d'écritures complexes de consolidation,
- La mise en place de référentiels comptables (IFRS...) et les formations qui en découlent (e-learning),
- Le renfort temporaire des équipes comptables ou de reporting, en remplacement de personnel absent ou en complément de projets...

Dans chaque activité, nous apportons expertise, expérience et innovation.

### **Atliance sur Internet**

Découvrez l'ensemble de nos activités sur : <http://www.atliance.com>

Consultez également :

- Nos références clients,
- Les services gratuits : base documentaire juridique en consolidation, études, guides de consolidation etc.

Pour tout contact : tel +33 (0)1 40 53 48 91 – [flenoir@atliance.com](mailto:flenoir@atliance.com)